

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire
de la commune de Grangettes

Assemblée du 9 décembre 2024

Président	Joël Castella, Syndic
Secrétaire	Camille Castella
Présents	25 personnes
Votants	23 personnes
Scrutatrice	Céline Roch

Le Syndic ouvre l'assemblée à 20.00 heures en saluant tous les citoyens présents et en les remerciant de s'être déplacés malgré le froid.

Le Syndic excuse, ce soir, Mme Marie-Eve Kappler, Mme Mireille Rodi, M. Pierre-Benoît Auderset, M. Louis Parizot et M. Joseph Python.

23 personnes ayant le droit de vote sont présentes, la majorité absolue s'élève donc à 12.

Le Syndic nomme une scrutatrice, Mme Céline Roch.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, Le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée. Ce n'est pas le cas.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, Le Syndic informe que l'assemblée sera enregistrée ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Aucune remarque n'étant faite au sujet de la convocation, Le Syndic rappelle le tractanda de l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 6 mai 2024. (Publié sur le site internet www.grangettes-pres-romont.ch et disponible au secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Budget 2025
 - 2.1. Budget de fonctionnement
 - 2.1.1. Rapport de la commission financière – approbation
 - 2.2. Budget des investissements
 - 2.2.1. Rapport de la commission financière – approbation
3. Votation relative à la modification des statuts du SLPP-GV
4. Divers

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 6 mai 2024

Le procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune. Ce dernier était également disponible pour consultation au secrétariat communal. Le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée.

➤ **RÉSULTAT DU VOTE** LE PROCÈS-VERBAL EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 23 VOIX.

Le Syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction.

2. Budget 2025

2.1. Budget de fonctionnement

Le Syndic présente le budget de fonctionnement 2025, affiché à l'écran, dont en voici un résumé ci-dessous :

	Budget 2025	
	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	110 205.56	32 976.00
1 ORDRE ET SECURITE, DEFENSE	15 527.51	7 500.00
2 FORMATION	329 740.40	0.00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	4 800.00	0.00
4 SANTE	115 592.15	3 000.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	125 697.35	0.00
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	75 001.65	17 106.58
7 PROTECTION ENVIRON. ET AMENAG.TERR.	71 818.51	72 602.20
8 ECONOMIE PUBLIQUE	6 652.00	750.00
9 FINANCES ET IMPOTS	920.00	722 878.00
TOTAL DES CHARGES	855 955.13	
TOTAL DES REVENUS		856 812.78
EXCEDENT DES REVENUS		857.65

Le Syndic apporte des précisions pour les postes suivants :

21 Scolarité obligatoire : Il y a une augmentation de charges liées au budget du Cycle d'orientation ;

41 Hôpitaux, établissements médicaux-sociaux : Il y a une augmentation des charges liées au budget des établissements médicaux-sociaux ;

54 Famille et jeunesse : Il y a une augmentation des charges liées aux structures d'accueil extrafamilial.

Le Syndic annonce donc un bénéfice de CHF 857.65 pour le budget de fonctionnement 2025.

Le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le budget de fonctionnement 2025. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à M. Willy Gobet pour le rapport de la commission financière.

2.1.1 Rapport de la commission financière – approbation

M. Willy Gobet donne lecture du rapport de la commission financière ci-dessous.

« En date du 18 novembre 2024, la commission financière s'est rencontrée en présence de M. Joël Castella, Syndic, Mme Sylviane Meyer, Boursière, M. Cédric Humair, M. Joseph Lauper, M. Pierre-Benoît Auderset, M. Christophe Menétrey et moi-même, membres de la commission financière.

Suite à l'analyse du budget de fonctionnement, nous recommandons à l'assemblée de l'accepter. »

Le Syndic remercie M. Willy Gobet et procède au vote à main levée.

➤ **RÉSULTAT DU VOTE** LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025 EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 23 VOIX.

2.2. Budget des investissements

2.2.1. Budget des investissements – Abri PC

Le Syndic présente le budget des investissements 2025, affiché à l'écran, dont en voici un résumé ci-dessous :

	Budget 2025	
	Charges	Revenus
1 ORDRE ET SECURITE, DEFENSE	15 000.00	0.00
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	182 071.40	0.00
Aménagement routes et trottoirs – report	152 071.40	
Aménagement routes et trottoirs	30 000.00	
7 PROTECTION ENV. ET AM.TERRIT.	0.00	0.00
TOTAL DES INVESISSEMENTS	197 071.40	0.00

Le Syndic annonce qu'un montant de CHF 15'000.– a été attribué à la rénovation et l'entretien de l'abri PC. Le Conseil communal n'est pas obligé de faire voter ce montant en assemblée mais souhaite tout de même le faire par soucis de transparence. L'entretien envisagé se porte principalement sur les sols et les plafonds.

Le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le budget d'investissement concernant la rénovation de l'abri PC. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à M. Willy Gobet pour le rapport de la commission financière.

2.2.2. Rapport de la commission financière – approbation

M. Willy Gobet donne lecture du rapport de la commission financière ci-dessous.

« Suite à l'analyse du budget des investissements, la commission financière recommande à l'assemblée d'accepter le budget d'investissement pour la rénovation de l'abri PC de CHF 15'000.–. »

Le Syndic remercie M. Willy Gobet et procède au vote à main levée.

➤ **RÉSULTAT DU VOTE** LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DE CHF 15'000.– POUR LA RÉNOVATION DE L'ABRI PC EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 23 VOIX.

2.2.3. Budget des investissements – Chemin des Planches

Le Syndic continue la présentation du budget des investissements 2025, affiché à l'écran et dont en voici un résumé ci-dessous :

	Budget 2025	
	Charges	Revenus
1 ORDRE ET SECURITE, DEFENSE	15 000.00	0.00
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	182 071.40	0.00
Aménagement routes et trottoirs – report	152 071.40	
Aménagement routes et trottoirs	30 000.00	
7 PROTECTION ENV. ET AM.TERRIT.	0.00	0.00
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	197 071.40	0.00

Le Syndic annonce qu'un montant de CHF 152'071.40 avait déjà été accepté par l'assemblée pour la réfection du Chemin des Planches. Le Conseil communal demande une rallonge de CHF 30'000.– pour la réfection du Chemin des Planches en raison de l'augmentation des coûts.

Le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le budget d'investissement concernant la réfection du Chemin des Planches. Comme ce n'est pas le cas, il passe la parole à M. Willy Gobet pour le rapport de la commission financière.

2.2.4. Rapport de la commission financière – approbation

M. Willy Gobet donne lecture du rapport de la commission financière ci-dessous.

« Suite à l'analyse du budget des investissements pour la route du Chemin des Planches, la commission financière recommande à l'assemblée d'accepter le budget d'investissement de CHF 30'000.–. »

Le Syndic remercie M. Willy Gobet et procède au vote à main levée.

➤ **RÉSULTAT DU VOTE** LE BUDGET D'INVESTISSEMENT DE CHF 30'000.– POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DES PLANCHES EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 23 VOIX.

3. Votation relative à la modification des statuts du SLPP-GV

Le Syndic passe la parole à M. Nicolas Mouron qui présente les modifications des statuts du SLPP-GV.

M. Nicolas Mouron rappelle que le SLPP-GV est le Service de logopédie, psychologie et psychomotricité de la Glâne et de la Veveyse. L'objectif de cette modification de statuts est de renforcer la représentation et la voix des communes au sein du comité de direction du SLPP-GV et de redéfinir le rôle des préfets. La révision des statuts a été approuvée par les délégués du SLPP-GV lors de l'assemblée du 31.10.2024. Il est nécessaire que les législatifs des communes de la Glâne et de la Veveyse se déterminent sur cette révision des statuts.

Révision de l'article 14

La révision proposée touche à l'alinéa 1, lettres c), d), g) et h), comme mis en exergue ci-dessous :

¹ Le comité de direction est composé de :

- a) 1 représentant désigné par le conseil communal de Romont ;
- b) 1 représentant désigné par le conseil communal de Châtel-St-Denis ;
- c) 2 représentants désignés par les communes de la Glâne, dont 1 syndic ;
- d) 2 représentants désignés par les communes de la Veveyse, dont 1 syndic ;
- e) l'inspecteur scolaire en Glâne ;
- f) l'inspecteur scolaire en Veveyse ;
- g) le préfet de la Glâne, avec voix consultative et force de proposition ;
- h) le préfet de la Veveyse, avec voix consultative et force de proposition.

L'alinéa 2 reste inchangé.

Le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec la modification des statuts du SLPP-GV. Comme ce n'est pas le cas, le Syndic demande à l'assemblée d'approuver les nouveaux statuts de l'Association du Service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse.

➤ **RÉSULTAT DU VOTE** **LES NOUVEAUX STATUTS DE LA SLPP-GV SONT ACCEPTÉS À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 23 VOIX.**

4. Divers

Route cantonale

Le Syndic rappelle que la route du village passera en cantonale dès le 01.01.2025. Le déneigement est assuré dès à présent par le canton. Les bords de route seront également entretenus par le canton.

Mme Christine Bapst demande s'il est prévu d'abaisser la limitation de vitesse sur cette route.

Le Syndic annonce que le sujet a été abordé lors d'une séance du Conseil communal, mais cela n'a pas encore été abordé avec le canton. La question de la mise en place d'un passage piéton a également été posée. Actuellement ce n'est pas possible en raison d'un manque de visibilité et de la limitation de vitesse à 50 km/h.

Le Syndic demande à l'assemblée si les personnes présentes seraient favorables à ce que le Conseil communal se renseigne sur le fait d'abaisser la limitation de vitesse sur la route Centre-Village ou non.

Mme Christine Bapst indique que cela serait bien d'abaisser la limitation et plus sécuritaire pour les personnes qui traversent la route.

M. Willy Gobet indique qu'il y a énormément de normes concernant les routes et qu'il n'est pas toujours possible d'abaisser les limitations de vitesse.

M. Stéphane Balocchi demande quel tronçon serait concerné.

Le Syndic lui répond depuis l'école jusqu'à l'arrêt de bus direction Massonnens.

M. Jacques Python relève qu'il serait peut-être intéressant de déplacer le panneau de limitation de vitesse qui se trouve à l'entrée du village côté Massonnens un peu plus tôt afin que les voitures arrivent moins rapidement à l'arrêt de bus.

M. Philippe Roch indique que le rétrécissement ralenti déjà bien, mais les voitures arrivent tout de même vite.

Mme Christine Bapst relève qu'il pourrait être intéressant de mettre quelques temps le radar indicateur de vitesse devant chez elle afin que les usagers de la route se rendent plus compte de la vitesse à laquelle ils roulent.

Mme Véronique Martin indique que cela peut être efficace afin d'éviter trop d'accélération.

Le Syndic résume donc que l'assemblée est plutôt favorable à l'abaissement de la limitation de vitesse et le Conseil communal va se pencher sur la question.

Mme Marylise Bramaz demande si la route devant chez elle serait également concernée par cet abaissement de vitesse.

Le Conseil communal lui répond que oui.

M. Christophe Menétrey relève que le radar indicateur de vitesse avait déjà été mis devant la laiterie et que les voitures passaient rarement au-dessus du 40 km/h.

M. Philippe Roch indique que le Conseil communal va se renseigner et tiendra au courant la population.

M. Jacques Python relève qu'il devra y avoir des rétrécissements à l'entrée des zones à vitesse réduite et que cela ne rendra pas la circulation des véhicules agricoles et des camions facile.

Le Syndic conclut donc le sujet en annonçant que le Conseil communal va se pencher sur la question et se renseignera auprès du canton sur les différentes possibilités d'abaissement de la limitation de vitesse.

Glâne Farzin – Sortie de la corporation votée lors de l'assemblée de décembre 2023

Le Syndic annonce que la commune n'a pas pu sortir de la corporation forestière. La loi est faite ainsi et il n'est pas possible de quitter la corporation.

Location de l'abri PC – Modification du règlement de location

Le Syndic annonce que le règlement a été mis à jour. Le prix de location a été augmenté en raison de nettoyages qui doivent souvent être faits en plus et les coûts de l'énergie qui ont pris l'ascenseur.

M. Joseph Lauper demande si l'abri PC sera toujours à disposition des sociétés locales gratuitement.

Le Syndic lui répond que cela reste toujours le cas.

M. Cédric Humair demande si l'augmentation du tarif permettra de financer la rénovation de l'abri PC.

Le Syndic lui répond par l'affirmative et que le Conseil communal souhaite également mettre à disposition du matériel plus adapté pour le nettoyage.

Mme Marylise Bramaz demande si le matériel de nettoyage sera mis à disposition des personnes qui louent l'abri PC ou uniquement à disposition de la concierge.

Le Syndic lui répond que cela sera pour les locataires et également pour la concierge, mais il s'agira de matériel utilisable par tous.

Projet de nouvelle école – Avancement du projet, points clés

Le Syndic passe la parole à M. Olivier Rey pour la présentation de l'avancement du projet de la nouvelle école :

- Démarches auprès de la Commission des constructions scolaires :
 - demande préalable effectuée pour promesse de subvention ;
 - problèmes techniques identifiés, objectif de coûts jugé irréalisable ;
 - relances et échanges pour clarifier les points techniques ;
 - préavis négatif reçu → séance avec le conseil d'Etat Jean-François Steiert ;
 - courrier reçu sur les subventions cantonales.
- Collaborations et réunions :
 - travail avec l'architecte cantonal (réponse tardive, séance tenue) ;
 - réunion avec la commission des constructions scolaires ;
 - demande préalable déposée → reçue avec points à corriger ;
 - séances avec le SBC et préfecture.

- Les services cantonaux ont des exigences contradictoires :
 - contradictions entre services ralentissant le processus ;
 - ajustements nécessaires pour harmoniser les attentes et obtenir des validations.
- Prochaines étapes :
 - lever les points restants identifiés dans la demande préalable ;
 - poursuivre les négociations avec les différents services pour un alignement ;
 - préparer les prochaines phases avec une vision commune.

Malgré tout le projet avance activement grâce à une gestion proactive des défis et des divergences.

Accueil extrascolaire

M. Olivier Rey annonce qu'un sondage concernant les demandes en accueil extrascolaire a été envoyé avec un délai de réponse au 31.12.2024 car le sondage fait par l'Etat de Fribourg ne donnait pas les données nécessaires. Les communes vont ensuite pouvoir analyser les besoins en accueil extrascolaire et mettre en place les structures nécessaires. Il ajoute que le financement d'un accueil extrascolaire est assuré en partie par la commune, mais également par les parents.

Mme Edith Balocchi indique que le fait de ne pas avoir d'accueil extrascolaire fait partir des familles de la commune.

M. Olivier Rey lui répond que cela fait partie des contraintes et avantages des villages.

M. Philippe Roch ajoute que les communes sont tout à fait conscientes des problèmes de garde d'enfant que cela engendre.

Mme Edith Balocchi demande s'il est possible de faire un accueil extrascolaire dans un autre bâtiment que la nouvelle école.

M. Olivier Rey indique que plusieurs possibilités sont déjà envisagées, les résultats du sondage permettront d'y voir plus clair.

Mme Edith Balocchi relève qu'il y a de moins en moins d'accueillantes et que cela ne va pas être plus simple, elle-même arrêtant son activité l'année prochaine.

M. Olivier Rey indique que ce n'est pas un métier simple de s'occuper des enfants et qu'il est difficile de trouver du personnel dans ce domaine, de plus en raison des nombreuses exigences demandées.

Mme Véronique Martin demande si une fois que le dossier de la nouvelle école aura avancé l'accueil extrascolaire pourra être étudié.

M. Olivier Rey lui explique qu'actuellement les communes sont en attente des résultats du sondage afin d'étudier les besoins actuels et pouvoir proposer des solutions adéquates.

Mme Véronique Martin demande si les montants annoncés sur le sondage sont amenés à changer ou pas afin que les parents puissent se projeter.

Le Syndic lui répond que l'accueil extrascolaire n'est pas un service gratuit, mais le temps de garde est subventionné. De plus, les repas de midi ne sont eux pas subventionnés.

M. Olivier Rey l'invite à mentionner ses réflexions dans l'espace réservé aux remarques dans le sondage afin qu'elles puissent être analysées.

Le Syndic annonce que les charges financières d'un accueil extrascolaire sont élevées et qu'il faudra également prendre ceci en compte.

Mme Christine Bapst a entendu qu'il serait possible de déplacer les enfants à Orsonnens pour l'accueil extrascolaire.

M. Olivier Rey indique que cela est possible, mais que le sondage pourra en dire plus.

Mme Christine Bapst relève que le cercle scolaire est trop petit et demande s'il ne serait pas possible d'aller avec Vuisternens afin d'avoir une solution pérenne.

Le Syndic relève qu'il est aussi intéressant d'avoir une petite structure et que cela n'est pas envisageable actuellement.

Mme Christine Bapst indique qu'il est indispensable d'avoir une solution d'accueil extrascolaire.

M. Olivier Rey indique que la population est entendue sur le sujet et que les communes y travaillent afin de trouver des solutions pérennes pour l'avenir.

Le Syndic demande si la parole est encore demandée sur le sujet de l'école et l'accueil extrascolaire. Comme ce n'est pas le cas, il laisse la parole à l'assemblée.

Stockage des piles à la déchetterie

Mme Véronique Lauper demande s'il y a un mur antifeu et un détecteur de chaleur à la déchetterie permettant de veiller au stockage des piles.

Le Syndic annonce qu'il y a un mur antifeu et que le local est ventilé en adéquation avec les recommandations actuelles.

M. Nicolas Mouron demande à Mme Véronique Lauper si sa question porte sur le fait que les piles puissent déclencher un incendie ou sur la protection du bâtiment en cas de feu.

Mme Véronique Lauper lui répond que c'est sur la protection du bâtiment en cas de feu.

M. Nicolas Mouron indique que le bâtiment est construit dans les normes et que les piles sont stockées selon les recommandations.

Cloches des vaches

M. Stéphane Balocchi a entendu parler que des gens se plaignent des cloches des vaches.

Le Syndic lui répond qu'il s'agit d'une question de vivre en société et que le Conseil communal ne pourra pas faire un règlement sur le sujet.

Banc à l'arrêt de bus

Mme Christine Bapst a constaté que de nombreuses personnes font le circuit du vitrail et prennent le bus ensuite et ne peuvent pas s'asseoir à l'arrêt de bus. Elle demande s'il était possible d'en installer un.

Le Conseil communal prend note de la remarque et regardera ce qui est faisable pour améliorer la situation.

La parole n'étant plus demandée, le Syndic remercie Mme Camille Castella et Mme Sylviane Meyer pour leur excellent travail, les membres du Conseil communal pour leur disponibilité et leur savoir-faire, toutes les sociétés qui animent le village, toutes les personnes qui contribuent au bon fonctionnement de la commune ainsi que toutes les personnes présentes à l'assemblée.

Avant de conclure, M. Philippe Roch souhaite remercier, au nom du Conseil communal, M. Joël Castella, Syndic de la commune de Grangettes. Il est applaudi par l'assemblée.

L'assemblée est close à 21h02.

Le Syndic


Joël Castella



La Secrétaire


Camille Castella

Grangettes, le 18 décembre 2024